

## **Bourse de formation complémentaire**

### **Contexte**

L'objectif est d'aider des candidat(e)s qui entament une formation complémentaire à l'extérieur du Québec afin de bénéficier d'une formation complémentaire de grande qualité.

La bourse sera octroyée à des candidat(e)s ayant une promesse d'engagement au sein d'une institution d'enseignement universitaire affiliée à l'Université de Montréal.

### **Montant : 25 000 \$**

Cette bourse n'est pas renouvelable. Un(e) candidat(e) ne peut appliquer au concours une deuxième fois, et ce, même si sa formation se prolonge d'une autre année.

### **Critères d'éligibilité**

- Avoir terminé le programme régulier de sa spécialité avant d'entreprendre la formation complémentaire;
- Avoir une promesse d'engagement au sein d'une institution d'enseignement universitaire de l'Université de Montréal au retour de la formation. Il n'est pas nécessaire que les démarches soient complétées au niveau du CMDP ou du MSSS au moment de la soumission du dossier. Seule la lettre d'appui du chef hospitalier suffit (cf. ci-dessous);
- Être recommandé(e) par le (la) chef de service du centre hospitalier d'accueil, le (la) chef du département hospitalier et le directeur du centre de recherche, le cas échéant;
- Réaliser une formation complémentaire dans un centre reconnu à l'extérieur du Québec;
- La formation sera d'une durée minimale d'un an;
- Ne pas recevoir un salaire lors de la formation complémentaire.

### **Comité d'attribution**

Le comité d'attribution sera composé de membres du département représentant les différents milieux de notre réseau. Le comité soumettra une recommandation au comité de direction du département.

### **Critères d'attribution**

La candidature sera évaluée en fonction des critères suivants :

- Qualité de la candidature : intérêt et engagement du (de la) candidat(e), publications, communications, etc.
- Qualité du projet de formation complémentaire : valeur, originalité et pertinence de la formation, réputation du milieu de formation, etc.
- Qualité du soutien par l'institution d'accueil : lien avec les besoins en expertise et les domaines stratégiques de l'institution d'accueil, soutien à la formation (e.g. financement),

soutien au retour de la formation (e.g. temps protégé pour recherche ou enseignement, financement), etc.

- Valeur stratégique pour le département (e.g. acquisition d'une expertise unique pour le département, l'université).
- Rayonnement à prévoir du (de la) candidat(e) à son retour.

### **Date limite de soumission des demandes**

Le vendredi 9 octobre 2020

### **Soumission des demandes**

Les demandes doivent inclure :

- Une copie du CV du (de la) candidat(e) – le format UdeM est suggéré;
- Une lettre de motivation du (de la) candidat(e) dans laquelle on retrouve une description de la formation prévue;
- Une lettre de recommandation du (de la) chef du département d'accueil au retour de la formation décrivant son soutien à la formation ainsi que les retombées espérées au sein du département et de l'Université de Montréal;
- Une lettre de recommandation du (de la) directeur (trice) de centre de recherche, le cas échéant.

Les soumissions doivent être acheminées sous format électronique (aucun document papier ne sera accepté) à [departement-medecine@umontreal.ca](mailto:departement-medecine@umontreal.ca) avec copie conforme à [anastasia.dmitrienko@umontreal.ca](mailto:anastasia.dmitrienko@umontreal.ca)

Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.

### **Engagement du récipiendaire**

Le (la) récipiendaire de la bourse doit s'engager à :

- Rembourser au département le montant de la bourse s'il (elle) ne revient pas dans un milieu affilié à l'Université de Montréal après sa formation;
- Présenter les résultats de sa formation lors de la réunion annuelle du Département suivant son retour au Québec;
- Mentionner le soutien du département de médecine dans les publications et présentations scientifiques.